



# Règlement complémentaire Trophée Départemental Jeunes



1. Le tournoi départemental Jeunes se déroulera conformément au règlement préconisé par la FFBaD. Il a pour but de favoriser l'accès des jeunes à la pratique compétitive.
2. Le Juge arbitre désigné par le comité d'organisation est Elodie Gabillard. Le logiciel utilisé pour la gestion de la compétition est Badnet.
3. Le tournoi est ouvert à tous les jeunes (MiniBad à junior) licenciés de niveau NC à R4.
4. L'adaptation des terrains de poussins ne se fera que si la poule est composée exclusivement de minibads et poussins.
5. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD le jour du tirage au sort soit le 12 Avril 2025. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge-arbitre au CPPH au 10 Avril 2025.
6. La date limite d'inscription est fixée au 9 Avril 2025.
7. La compétition ne fonctionnera pas sous forme de catégories mais avec des poules en fonction des niveaux de jeu, sous forme de TOPS. Le niveau de jeu prendra en compte le CPPH mais aussi une appréciation du comité départemental de badminton de la Charente. L'objectif étant d'apporter une cohérence dans les tableaux. Les organisateurs, en accord avec les Juges-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
8. Le prix de l'inscription est de 12€ par tableau. Les droits d'inscriptions, passé la date du tirage au sort, sont remboursés uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, ...). En cas de forfait, le joueur devra prévenir son partenaire ainsi que le club organisateur. De plus, chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait". Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera sous 5 jours, les pièces justificatives au secrétariat de la ligue Nouvelle Aquitaine de badminton soit par courrier « *Maison régionale des sports, 2 Avenue de l'Université, 33400 Talence* », soit par mail « *contact@lnaqbad.fr* ».
9. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et des organisateurs pour le bon déroulement de la compétition. Les matchs pourront être lancés maximum 1h en avance.
10. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée (dans l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes, règlement compris) afin de pourvoir aux forfaits éventuels.
11. Seules les inscriptions réglées seront prises en compte. En cas de surnombre au niveau des inscriptions, celles-ci seront acceptées dans l'ordre d'arrivée à condition qu'elles soient accompagnées de leur règlement Badnet ou Ebad.
12. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette...)
13. Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseillers des joueurs. Le coaching durant les points est interdit. Un espace dédié près des terrains leur sera réservé.

14. Les conseillers s'engagent à respecter le Code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle. Les matchs se dérouleront avec des volants en plume homologués par la FFBAD.
15. Tout volant qui touchera les structures fixes sera considéré comme faute au service et pendant l'échange. Tout volant qui touchera les structures mobiles (les filins du panier de Basketball) sera considéré comme let une fois au service et faute pendant l'échange.
16. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-arbitres et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
17. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 10 minutes » pourra être désigné forfait involontaire par le Juge-arbitre.
18. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
19. Une tablette tactile sera à disposition pour noter les résultats de scores.
20. Dès leur appel, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation sur le terrain avant le début du match. La préparation comprend le test des volants et le changement de tenues.
21. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par un responsable de club du joueur concerné et notées sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité départemental dans les 5 jours suivant la compétition.
22. Les volants sont à la charge des joueurs avec partage égal entre les deux paires. Les volants officiels sont le YOUNG PERFORMANCE 55 qui seront en vente dans la salle.
23. Le comité départemental de Badminton de la Charente et les clubs accueillant une étape du TDJ déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents.
24. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
25. Le Comité Départemental de Badminton de la Charente et le club du Gond-Pontouvre remercient par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce TDJ en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.
26. Les joueurs participant au circuit TDJ acceptent d'être photographiés sur les différentes étapes. Dans le cas où la famille serait contre ce point de règlement, un courrier devra être adressé à l'organisateur au plus tard le jour de la compétition stipulant le refus.
27. Toute participation à une étape du TDJ implique l'adoption de tous les articles et annexes du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

Le comité d'organisation